

CNLF

16 17 & 18 Août

2023

Semaine de la voile à l'île de Ré
organisée par le



Inscription en ligne sur le site :

www.cnlf.org

Vous pouvez aussi nous contacter :

05 46 09 97 34 (10h à 12h) ou regatescnlf@gmail.com

Première édition de la semaine de la voile de l'île de Ré à la Flotte

Ce qu'il faut savoir !



Programme des 3 jours de courses à La Flotte :

Mercredi 16 Août 2023 : Régate sponsorisée.

15h - Briefing des skippers sur l'eau sur canal VHF qui sera communiqué. (Instructions du parcours)

16h – Départ première course dans le pertuis breton. Un parcours construit à disposition du Comité de course.
Départ et retour face au port de la Flotte.

18h - Retour des bateaux au port de La Flotte. Accueil Village des Voiles Tivoli CNLF quai de Sénac La Flotte. Remise du package régatier, puis rendez-vous sur la terrasse du CNLF

19h - Apéritif dinatoire des équipages sur la terrasse du CNLF. Résultats, remise des prix de la régata du jour.

19h - Fermeture de la porte du port de la Flotte.



Jeudi 17 Août 2023 : Régate Mairie de la Flotte et SNSM

14h - Accueil et briefing terrasse CNLF, café.

16h – Départ deuxième course dans le pertuis breton. Un Parcours construit à disposition du Comité de course.
Départ et retour face au port de la Flotte.

18h - Retour des bateaux au port de La Flotte.

19h - Résultats, remise des prix et apéritif sur la terrasse du CNLF.

20h - Dîner organisé pour les équipages : soirée antillaise sur la terrasse du CNLF.

Vendredi 18 août 2023 : Régate sponsorisée par Motte Marine île de Ré.

8h - café, viennoiseries sur la terrasse du CNLF.

9h30 - Départ troisième course. Un parcours côtier à disposition du Comité de course.
Départ et retour face au port de la Flotte.

15h30 - Retour au port de La Flotte.

16h30 - Résultats sur la terrasse du CNLF. Remise des prix et trophées. Apéritif de clôture.

Première édition de la semaine de la voile de l'île de Ré à la Flotte

Ce qu'il faut savoir !



Avis de course

Avec le concours du CNLF

- Une classe monotype sera mise en place s'il y a plus de 5 bateaux (ex : J70, J80, surprise etc..)
- Chaque membre d'équipage devra présenter sa licence sportive compétition ou sa licence pratiquant avec un certificat médical.

1. ORGANISATION :

La première édition de la semaine de la voile de l'île de Ré est organisée par le Cercle Nautique de la Flotte en Ré (CNLF) affilié à la Fédération Française de Voile **du mercredi 16 au vendredi 18 août 2023**. L'organisation sur l'eau est confiée au CNLF.

Les départs et les courses se dérouleront proche des côtes du Pertuis Breton, entre le pont de l'île et le Fiers d'Ars, et permettront à de nombreux spectateurs de bénéficier du spectacle.

2. REGLES APPLICABLES :

- Les règles de course à la voile FFV 2021/2024
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile
- Les règles du guide 2022 Formule 5A OSIRIS habitable de la FFV
- Les règles des classes concernées pour les bateaux
- Les instructions de course, leurs annexes et leurs avenants
- Le présent avis de course

3. CLASSES ADMISES ET EQUIPAGES :

- Tous types de bateaux répondant à un classement OSIRIS

4. STATIONNEMENT DES BATEAUX :

Les bateaux admis dans le port et l'avant-port de la Flotte ne devront pas avoir un tirant d'eau supérieur à 1,70m. Les bateaux à grand tirant d'eau mouilleront sur les bouées départementales, ou sur les places visiteurs de l'avant-port, voire à Saint Martin de Ré.

Le vendredi soir les bateaux de La Rochelle, d'Ars en Ré, de Saint Martin de Ré, de Loix, de Rivedoux-Plage, etc..., pourront s'ancrer ou s'amarrer sur les bouées départementales au large de La Flotte. Une navette sera mise en place pour chercher et ramener les équipages.

5. BOURSE DES EQUIPIERS :

Le site vogavecmoi.com est désigné bourse aux équipiers officielle de l'événement. En vertu de ce partenariat, les propriétaires recherchant des équipiers et qui publieront une annonce sur le site vogavecmoi.com bénéficieront de la gratuité du service jusqu'à la fin des régates.

Les annonces des propriétaires seront diffusées sur ce lien : [cliquez ici](#)

Les annonces des équipiers disponibles sur celui-ci : [cliquez ici](#)

Première édition de la semaine de la voile de l'île de Ré à la Flotte

Ce qu'il faut savoir !

Processus pour diffuser votre annonce et bénéficier de la gratuité :

- 1°) Vous inscrire gratuitement sur vogavecmoi.com en [cliquant ici](#)
- 2°) Publier votre annonce concernant la participation à l'événement référencé « La semaine de la voile à l'île de Ré » en [cliquant ici](#) - ([vidéo explicative](#))
- 3°) Après vérification de votre inscription auprès des organisateurs, votre profil sera activé gratuitement pour que vous puissiez contacter les équipiers ayant répondu à votre annonce ou contacter les équipiers recherchant un embarquement. En cas de difficulté (7j/7) contact@vogavecmoi.com.

6. PUBLICITE :

Art 2.2 FF Voile : Aucun bateau ne doit porter une publicité pour des boissons alcoolisées et/ou du tabac.

Art 20.3 e (code publicité ISAF) Les coureurs peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

7. INSCRIPTION

Directement sur notre site WWW.CNLF.ORG

Ou sur regatescnlf@gmail.com, un formulaire d'inscription vous sera transmis par mail. Nous vous remercions de le remplir et de nous le retourner par mail accompagné :

- des licences pour les skippeurs et équipiers (+ autorisation parentale pour les mineurs)
- du certificat de jauge Osiris de votre bateau
- de la police d'assurance du bateau

Le CNLF tient à la disposition des participants non licenciés à l'année, des licences temporaires à la journée ou pour 4 jours consécutifs.

Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au **15 août 2023 à 12h** par le CNLF, les dossiers d'inscription doivent être accompagnés du paiement du montant des droits d'engagement. Le CNLF se réserve la possibilité de limiter le nombre de bateaux, les inscriptions étant enregistrées par ordre d'arrivée.

8. DROITS D'INSCRIPTION :

Les frais d'inscription du bateau sont de **50 euros pour les 3 jours**. Ces droits comprennent la participation à toutes les régates.

Un forfait de **40 euros** par personne comprenant : 1 petit déjeuner, 1 diner équipage et apéritifs.

Ne sont pas pris en charge :

- L'hébergement
- La tarification des 2 nuitées au port.

Attention à bord : Il est indispensable de prévoir de l'eau, de la nourriture, une tenue de mer adaptée, (Port obligatoire de vêtements à flottabilité intégrées), la VHF pour la communication des modifications de parcours ou des consignes de sécurité, des gants, etc...

Première édition de la semaine de la voile de l'île de Ré à la Flotte

Ce qu'il faut savoir !

9. PROGRAMME DES COURSES :

- Mercredi 16 août 2023 : 16h00 à disposition du Comité de Course.
- Jeudi 17 août 2023 : 16h00 à disposition du Comité de Course.
- Vendredi 18 août 2023 : 9h30 à disposition du Comité de Course.

Le comité de course indiquera le parcours à effectuer.

10. CLASSEMENTS :

Toutes les courses sont de coefficient 1. La régata est officialisée si au moins une course a été validée. Les trois courses seront prises en compte pour le classement général.

11. REMISE DES PRIX :

Des prix seront décernés chaque jour de régata en fin de journée :

- Classement général brut et net
- Autres classements : non contractuels
 - Par classe
 - Équipages féminins,

Pour chaque régata, un prix sera remis par tirage au sort

12. INFORMATION :

Le PC Course et le Panneau Officiel sont visibles au CNLF. Le mât de pavillon pour les signaux faits à terre sera situé devant le CNLF ou sur le bateau comité de course. Les bateaux qui n'ont pas de numéros dans la voile doivent s'identifier le plus clairement possible (ex: nom ou numéro sur un cagnard ou tout endroit visible). Les bateaux qui abandonnent doivent avertir le CNLF par VHF. La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En participant à une épreuve dirigée selon les règles, chaque coureur accepte d'être régi par ces règles.

13. COMMUNICATION RADIO :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit pas effectuer de transmission VHF pendant qu'il est en course.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Les concurrents participent à la régata sous leur entière responsabilité. Le CNLF organisateur des régates ne pourra être tenu pour responsable dans le cas de dommages de matériels ou de personnes, aussi bien avant, pendant ou après les régates.

Première édition de la semaine de la voile de l'île de Ré à la Flotte

Ce qu'il faut savoir !



Inscription en ligne sur le site :

www.cnlf.org

Vous pouvez aussi nous contacter :

05 46 09 97 34 (10h à 12h) ou regatescnlf@gmail.com



